

LA MISSION HANDICAP

VOUS INFORME

LA LETTRE DE LA MISSION HANDICAP

SEPTEMBRE 2026

AGENDA DU MOIS

FETE DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF



Plus de 200 associations, clubs sportifs de la ville, vous attendent **samedi 5 septembre de 11h00 à 18h00**.

Inscrivez-vous aux activités pour l'année 2026-2027, investissez-vous comme bénévole !

Vous pourrez profiter de nombreux spectacles, animations toute la journée sans oublier à 17h00 le concert du groupe **PERCUJAM**, entre pop, slam, reggae... d'artistes en situation de handicap



Rendez-vous Stade Gabriel-Péri le **samedi 5 septembre 2026 de 11h à 18h**.

+ Infos : <https://www.nanterre.fr/agenda/evenement/la-fete-de-l-engagement-associatif>

SEMAINE BLEUE

Mardi 6 octobre : AVC, apprendre les signes d'alerte, prévenir, sensibiliser... avec la participation du Bus AVC et de l'association **AFTC** (association des familles de traumatisés crâniens) : parvis de la maison de la musique toute la journée.

Jeudi 8 octobre : médiathèque Pierre et Marie Curie : lectures de textes à voix haute par les bibliothécaires et avec la participation des Bibliothèques sonores de Paris.

Le programme sera disponible prochainement dans les mairies, médiathèques... et sur le site internet de la ville : www.nanterre.fr



HANDICAP
VISUEL



HANDICAP
AUDITIF



HANDICAP
MENTAL



HANDICAP
MOTEUR



HANDICAP
PSYCHIQUE

LE SAVEZ-VOUS ?

RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

Pour vous accompagner dans la recherche de solution : le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a mis en place la cellule « **Aide handicap école** » 0 800 730 123 (numéro gratuit) Pour contacter les cellules d'écoute : www.education.gouv.fr/AideHandicapEcole

MAISON DE LA MUSIQUE – ACCESSIBILITE

Boucles magnétiques, gilets vibrants, souffleurs d'images, spectacles Culture Relax....

La maison de la musique est accessible à tous. Les équipes sont sensibilisées à l'accueil des personnes en situation de handicap, visible ou invisible pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Tél. : 01 41 37 94 20

PAM ILE DE FRANCE : NOUVEAUX CRITERES

À compter de septembre 2026, l'accès au service PAM sera réservé aux personnes titulaires de la **Carte mobilité inclusion (CMI) Mention invalidité**.

Si vous êtes déjà inscrit au PAM avec une CMI priorité ou stationnement vous pourrez continuer à bénéficier du service jusqu'à l'expiration de votre carte. Passé ce délai, vous devrez justifier d'une CMI invalidité pour renouveler votre inscription.

Pass+ Hauts-de-Seine

Les collégiens domiciliés et/ou scolarisés dans les Hauts de Seine, les jeunes de 11 à 16 ans accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...) peuvent bénéficier de plusieurs avantages : aide financière, invitations, réductions...

Inscription : www.passplus.fr / 09 69 32 60 92

CARTE DE PRIORITE, STATIONNEMENT, INVALIDITE

Les anciennes cartes sont valables jusqu'au 31 décembre 2026. Pensez dès maintenant à faire la démarche auprès de la MDPH pour obtenir la nouvelle CMI (carte mobilité inclusion). N'attendez pas le dernier moment !

La mission handicap